



## Compagnie d'arc du Montauban de SENLIS

Les Compagnies d'Arc, descendant de la Chevalerie, prétendent perpétuer les règles d'honneur et de vertu de celle-ci. Adaptées, bien entendu, aux concepts modernes, nous nous efforçons de maintenir des principes de civilité, probité et respect, essentiels vis à vis des autres. Ce rôle de "Contrôleur des bonnes mœurs" est tenu par le Censeur de la Compagnie.

le présent règlement rappelle et fait appliquer les traditions de la compagnie avec le respect mutuel. Il gère les rapports entre archers

### REGLEMENT INTERIEUR

#### Les Traditions (cadre général)

- Respecter les règles de moralité et de civilités essentielles
  - o SALUER quand on tire la première flèche
  - o Respecter les règles du langage
  - o Faire preuve de Respect envers les autres archers
  - o S'interdire toute discussion politique ou religieuse au sein de la compagnie.
- Participer aux activités traditionnelles de la compagnie :
  - Activités courantes :
  - o Tir de l'Abat oiseau (Élection du Roy)
  - o La St. Sébastien (messe et repas).
  - o Présence aux obsèques de chevalier ou Archers de la Cie
  - o Entretien du jeu d'arc et des installations.
  - o Organisation des activités.
- Compétitions
  - o .La Coupe Carter,
  - o Tir du Capitaine



- o Les tirs en salle,
- o Les tirs en extérieur
- o Les tirs organisés par la Cie. (En temps qu'organisateur et/ou tireur). En salle ou en extérieur.

- Être à jour de sa cotisation de licence
- Fournir un certificat médical de non contre indication au tir à l'arc
- Respecter les règles de prudence et de sécurité données par les moniteurs et les archers expérimentés pour ce faire.

#### Les Cours et entrainements

Le Tir à l'Arc est un Sport esthétique par définition, Ses gestes techniques, précis et élégants se pratiquent à l'entraînement et en compétition.

Il nécessite donc l'acquisition des techniques de bases et de progression.

La Concentration, La Volonté, la Maîtrise de soi, la-Maîtrise du matériel nécessite un apprentissage et des entrainements assidus.

Le tir à l'arc est l'un des seuls sports où l'instrument manié est une ARME qui, à l'instar du tir à armes à feu (au pistolet et à la carabine) lance des projectiles est nécessite la maîtrise de matériel qui est silencieux et de haute technicité.

Le tir à l'arc implique donc les respects des règlements sur le pas de tir et de sécurité.

- Les cours de Tir à l'Arc sont donnés par un moniteur diplômé.
- Les cours ont lieu le mercredi et le vendredi
- L'inscription obligatoire par les parents Pour les moins de 18ans.



#### Durant les séances de cours :

- Les archers devront être présent 1/4 heure minimum avant le début des tirs. Pour pouvoir préparer son matériel et accomplir quelques mouvements d'assouplissement.
- Le Silence devra être respecté pendant les cours donnés par le Moniteur.
- Tout archer devra Respecter et faire respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et de prudence qui vous sont régulièrement rappelées.

#### Durant les séances d'entrainements

- Les archers les plus expérimentés présents assureront l'encadrement des séances.
- Le Silence devra être respecté pendant les séances d'entraînement
- Tout archer devra Respecter et faire respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et de prudence qui vous sont régulièrement rappelées.

#### Pour des raisons de sécurité :

- les archers jeunes ou adultes débutants ne sont pas autorisés à tirer seuls. Ils devront être supervisés par un archer adulte ancien (autorisé par le bureau de la compagnie).
- Les archers expérimentés ne peuvent tirer seuls. Un minimum de deux personnes est requise afin de permettre l'appel des secours en cas d'accident.

# La sécurité

## Les dangers collectifs

### Généralités

- Les archers doivent toujours former une ligne de tir droite.
- Ne jamais pointer un arc vers quelqu'un, avec ou sans flèche
- Ne jamais toucher un arc en position de tir.
- Ne jamais tendre un arc horizontalement sur la ligne de tir, l'envergure des branches pouvant gêner un autre tireur.
- Ne jamais tendre un arc même sans flèche, en dehors du pas de tir

### Pendant les tirs

- Ne jamais tirer avant que tous les tireurs ne soient de retour sur la ligne de tir.\*
- Ne jamais tirer une flèche verticalement, il est impossible de savoir à quel endroit elle retombera.
- Se retirer de plusieurs pas derrière la ligne de tir, après sa volée ou en cas d'incident de tir.
- Toujours vérifier qu'aucune personne ne soit présente à l'avant de la ligne de tir
- Ne jamais tirer avec une corde ou des flèches endommagées

### Retrait des flèches.

- A la fin du tir, se retirer de plusieurs pas derrière la ligne de tir, après sa volée.
- Attendre l'ordre d'un archer responsable avant d'aller chercher ses flèches. Il est signifié par le mot « flèches » ou « aux flèches »
- Toujours vérifier qu'aucun tireur n'est en position de tir avant de passer la ligne de tir
- Ne jamais se tenir juste derrière les flèches lorsqu'un archer les retire de la cible (respecter une distance de deux mètres environ)

## Les dangers individuels.

### Généralités

- port de vêtements ajustés, d'un protège bras.
- Seules les chaussures de sports seront autorisées en salle.
- Ne pas se servir de flèches trop courtes, celles-ci peuvent occasionner de graves blessures à la main d'arc
- Ne jamais passer devant une ligne d'archers (prêts à tirer), de près ou de loin
- .

### Pendant les tirs

- Au pas de tir, ne jamais ramasser une flèche si elle est au-delà de la ligne de tir.
- allonge, ne jamais lâcher une corde sans flèche.

### Retrait des flèches.

- En allant chercher ses flèches à la cible, faire attention à celles au sol.
- Ne jamais arracher ses flèches en même temps qu'un autre archer sur la cible,( risque d'être blessé au visage)
- Dans les disciplines «Field» ou «Nature», laisser un arc devant la cible pendant la recherche de flèches. Sa présence indiquera au peloton suivant que la cible n'est pas dégagée

## Sanctions

### Avertissement :

Tout manquement aux règles de vie et au présent règlement lors des cours et des séances d'entraînements pourra être sanctionné par un avertissement.

Tout archer pourra recevoir un avertissement en cas de manquement de respect ou si son comportement met en danger les personnes présentes.

Pour les archers faisant partie de groupes particuliers sous la responsabilité d'un moniteur. Lors des entraînements libres, les infractions relevés par les archers expérimentés seront transmises aux moniteurs pour suite à donner.

## Exclusions

En cas de manquement grave aux règles de vie et au présent règlement, l'archer pourra se voir notifier une exclusion temporaire, voire définitive dans les cas les plus extrêmes (vols, blessures volontaires, etc.):

- Après avoir reçu plusieurs avertissements.
- En cas de manquement grave à la sécurité.
- En cas de manquement répété à la discipline générale.(respect, vol, etc...)

### Exclusion temporaire :

En cas de manquement à la discipline générale, le moniteur peut exclure du (ou de plusieurs) cours ou de compétition.

### Exclusion définitive

En cas de manquement « grave » à la discipline, aux règles de vie, (Vols, blessures volontaires, sécurité, etc.). Le bureau pourra procéder, après avoir statué, à l'exclusion définitive de l'archer.

Pris connaissance, le

Signature :